DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE
16410 TORSAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

TORSACAR Prefecture
016-211603824-20260707-D202695-DE
Reçu le 14/08/2026

délibération :
D_2026_9_5

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

L' an deux mille vingt six, le mardi 07 juillet à 20 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil à la Mairie de TORSAC, sous la présidence de PERONNAUD Thierry, Le Maire.

Date de convocation du : 30 Juin 2026

Présents : BENETEAU Laurent, ADAM Olivier, GUILBAUD Francis, PERONNAUD Thierry, NAUZIN Caroline, HENRI Audrey, GEOFFROY René, VIAIRON Blaise, VIRATELLE Laurent, HOWE Elisabeth, TRAINAUD Stéphane, ROUSSEAU Patricia, RICHARD Malika, CHEVALIER Luc

Absent(s) : BLIN Delphine

Secrétaire de Séance : Blaise VIAIRON

Objet : Lavoir des Garands

L'APVP réitère sa demande d'intervention sur le lavoir des Garands.

Au vu des débats lors de l'ancienne municipalité, le Maire a sollicité une rencontre des élus avec Charente Nature, pour qu'ils puissent présenter l'accompagnement et l'encadrement qu'il pourrait apporter à l'APVP, et répondre ainsi aux inquiétudes de certains élus.
Monsieur Le Maire indique qu'il a reçu Monsieur BERNABEN de Charente Nature et Madame Le GOFF, architecte au CAUE. Etaient également présents à cette rencontre, Monsieur Michel DUPÉ et Madame AUBIN, présidents de l'APVP. Une visite sur site a été effectuée.

Il ressort de ces échanges et de diverses vérifications :
- Que le lavoir des Garands n'est pas situé en zone Natura 2000.
- Que l'intervention sera réalisée sur la seule partie lavoir des Garands.
Sur la partie fontaine, seule la protection en bois, vétuste et par conséquent très dangereuse, fera l'objet d'une remise en état.
- Monsieur BERNABEN confirme le courrier de Madame BEGOT et les préconisations faites.
- Madame Le GOFF pense que ce site qu'elle trouve historiquement intéressant, mérite une remise en état dans les meilleurs délais, et doit communiquer les consignes à adopter pour la pré-servation de ce dernier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande de l'APVP pour une intervention en octobre 2026.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Thierry PERONNAUD

MAIRIE DE TORSAC
16410 TORSAC

Emis le 07/07/2026, transmis en préfecture et rendu exécutoire le
Affiché le..... 14 AOUT 2026